

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE
CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James) propose:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'amorce aujourd'hui un débat sur le chômage qui frappe les jeunes. Cette façon de dire peut sembler ironique en raison de la tragédie dont sont victimes les jeunes Canadiens. Il est impérieux de signaler à la Chambre le triste sort de ces derniers et il est crucial que le gouvernement sache combien nous préoccupent, de ce côté-ci de la Chambre, leur situation et leur besoin de travailler. Nous nous devons de faire connaître au gouvernement les sentiments, les inquiétudes, les espoirs et les aspirations qui animent les jeunes d'un bout à l'autre du Canada. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter cette motion concernant le chômage parmi les jeunes et d'accorder à ce sujet la priorité de nos débats aujourd'hui à la Chambre.

● (1110)

Statistique Canada nous apprend que 34.4 p. 100 des jeunes Canadiens étaient sans travail au mois de mars; c'est dire que notre pays comptait 650,000 jeunes chômeurs. Comparons ces chiffres, monsieur le Président, avec le taux de chômage, non désaisonnalisé, de 13.9 p. 100 pour l'ensemble des adultes, soit 1,658,000 chômeurs environ, toujours selon Statistique Canada. Ces données ne comprennent pas les chômeurs qui ont abandonné leurs recherches ni les travailleurs sous-employés. Par rapport au chiffre de 1,658,000 chômeurs pour l'ensemble de la population, les 650,000 jeunes chômeurs, dont l'âge varie entre 15 et 24 ans, représentent entre le tiers et la moitié de tous les Canadiens actuellement sans travail. Dans une très grande mesure, par conséquent, le problème du chômage au Canada est lié aux jeunes.

Il est clair qu'un nombre sans précédent de personnes d'âge mûr, de chefs de famille habitués à un emploi stable et bien rémunéré, sont aussi au chômage. A la vérité, c'est là pour le Canada une tragédie inouïe qui ne s'était pas vue du moins depuis la crise des années 1930. Il n'en reste pas moins que le

chômage affecte en grande partie surtout les jeunes, qui représentent entre le tiers et la moitié de l'ensemble des chômeurs.

S'il importe, monsieur le Président, d'attirer aujourd'hui l'attention de la Chambre sur cette tragédie, c'est notamment en raison de l'ensemble de la politique économique du gouvernement actuel, politique qui est incapable de donner du travail aux Canadiens. Les jeunes Canadiens souffrent beaucoup plus du chômage que bon nombre de leurs aînés à cause de la politique de ce gouvernement que le budget vient d'illustrer, laquelle donne bien peu d'espoir aux sans-emploi. Le gouvernement a accepté, comme le prouvent ses mesures, ses analyses et ses documents économiques, les taux de chômage extrêmement élevés. Il a accepté qu'il y ait cette année près de 12.4 p. 100 de chômeurs en tout. Il a accepté qu'à moyen et à long termes, le taux de chômage atteigne au moins 10 p. 100.

Le gouvernement veut ramener le taux de chômage à 7 ou 8 p. 100, sur une période de dix ans, ce qui montre bien qu'il a une conception très pessimiste de la réalité et qu'il accepte un taux de chômage très élevé pour l'ensemble des travailleurs et un taux encore plus élevé chez les jeunes. Les lignes de conduite et les décisions du gouvernement donnent donc très peu d'espoir aux jeunes pour l'avenir.

Le chômage touche tout particulièrement les jeunes, monsieur le Président, d'abord parce qu'ils n'ont aucune expérience de la vie active. Lorsqu'ils postulent un emploi, on exige qu'ils aient de l'expérience, et comme ils n'en ont pas, ils ne trouvent rien. La situation est d'autant plus difficile à l'heure actuelle que le chômage touche même des travailleurs très expérimentés et qualifiés dans leur domaine. Les jeunes manquent aussi de formation. Il y a une liste d'attente pour tous les programmes de formation qui existent au Canada. Un grand nombre de ceux qui veulent profiter de ces programmes voient leur nom inscrit sur une liste d'attente. Même des travailleurs chevronnés sont touchés par le chômage. Les jeunes ont donc encore plus de difficulté à se trouver du travail aujourd'hui à cause de leur manque d'expérience et de formation, puisque bon nombre de travailleurs expérimentés et qualifiés sont eux-mêmes chômeurs.

Nous devons nous occuper tout particulièrement des problèmes des jeunes, monsieur le Président, parce qu'ils recueillent leurs premières impressions de la vie active. Le travail devrait être une activité pleinement satisfaisante et enrichissante pour le travailleur et utile à l'ensemble de la société. A l'heure actuelle cependant, les jeunes ont l'impression que c'est exactement le contraire qui se produit. Ils sont incapables de se trouver un emploi et, même s'ils en trouvent un, ce n'est jamais un emploi assuré et durable. Leur expérience du monde du travail les exaspère.